



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Autorité de la qualité de service dans les transports

Question écrite n° 132702

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports et de l'économie maritime, sur l'aide qui sera apportée par le nouveau Gouvernement à l'action de l'Autorité de la qualité de service dans les transports. Cette autorité a été installée par les décrets n° 2012-211 du 14 février 2012 et n° 2012-216 du 15 février 2012 par les ministres de tutelle du Gouvernement précédent. La première réunion de travail de cette structure devrait intervenir prochainement dès que l'ensemble des formalités administratives auront été menées à bien par les pouvoirs publics et les services du ministère des transports. Ce dossier devrait donc être prioritaire pour le nouveau Gouvernement dans ce secteur des transports. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132702

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports et économie maritime

Ministère attributaire : Transports et économie maritime

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4158

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)